Etapes du mouvement 2019 – Calendrier CAE/Rectorat DPE 3

Samedi 19 janvier 2019 Date limite de dépôt des dossiers de demande de mutation

Mardi 5 février 2019 14h Bureau CAE

15h 1ère CAE à ANGOULEME : dossiers mutation intra + dossiers inter de l'Académie

Jeudi 7 mars 2019 14h30 2ème CAE à ANGOULEME : dossiers mutation inter-académie (autres académies)

Lundi 4 au Mercredi 13 mars 2019 Mise à jour des T.R.M (dates différentes selon la structure)

Vendredi 15 au Vendredi 29 mars 2019 Mise à jour des affectations par DPE 3

Dimanche 31 mars 2019 Date limite de retour au Rectorat de Poitiers :

- des déclarations des postes supprimés et réduits,
- des imprimés de demandes d'intention de mutations.

Mardi 2 au Mercredi 3 avril 2019 Saisie des services susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement

Jeudi 4 – Vendredi 5 avril 2018 Affichage des services vacants extraits d'EPP pour vérification par les chefs d'établissement

Mercredi 10 avril / Lundi 22 avril 2019 Publication des services à pourvoir

Au plus tard le Lundi 22 avril 2019 Les maîtres adressent à chaque chef d'établissement une fiche «candidat »

1e phase

Au + tard le Jeudi 25 avril 2019 ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES

DOCUMENTS PREPARATOIRES (sans avis des chefs d'établissement)

Mardi 23 avril au Mardi 7 mai 2019 Les chefs d'établissement étudient les candidatures.

Remarque : au 13 mai les chefs d'établissement auront obligatoirement reçu

les candidats proposés par la CAE et ayant demandé rendez-vous.

Lundi 29 avril 2019 - 14h30 Bureau de CAE:

examen des pertes horaire et pertes de contrat POITIERS

Jeudi 2 et Vendredi 3 mai 2019 – 9h30-17h : 1ère CAE à ANGOULEME : examen des :

- perte de contrat et des pertes horaires,
- candidatures sur les services vacants et sv. propositions.

Lundi 6 mai 2019 : Communication des propositions de la CAE aux chefs d'établissement et aux maîtres.

Lundi 13 mai 2019 : Retour à la CAE des avis de chefs d'établissement et des réponses des maîtres.

Lundi 6 au Lundi 13 mai 2019 Classement des candidatures par les chefs d'établissement auprès du Rectorat

Au + tard le Jeudi 16 mai 2019 ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Jeudi 23 mai 2019 - 9h30-17h : 2ème CAE à ANGOULEME : examen des ajustements et litiges.

Mercredi 29 mai 2019 : Saisines éventuelles ANGOULEME

Mardi 4 juin 2019 CCMA – 1ère phase du mouvement

A partir du Mercredi 5 juin 2019 Notification par le rectorat des propositions de la CCMA aux chefs d'établissement. Du Mercredi 5 au Mardi 11 juin 2019 Réponse des chefs d'établissement à DPE 3

Mercredi 12 – Jeudi 13 juin 2019 Publication des services vacants pour la 2ème phase du mouvement

Vendredi 14 – Lundi 17 juin 2019 Classement sur internet des candidatures par les chefs d'établissement

Mardi 18 juin 2019 ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mardi 25 juin 2019 – 9h30-17h : 3ème CAE à ANGOULEME : examen - de la 2ème phase du mouvement

Mardi 2 juillet 2019 CCMA – 2ème phase du mouvement :

Ajustements 1^{ère} phase du mouvement et affectation des lauréats (et adm.) concours 2017 Projet d'affectation des maîtres titulaires d'un C.D.I.

(Les affectations des délégués auxiliaires en contrat à durée déterminée ne sont pas examinées en CCMA)

COMMISSION NATIONALE D'AFFECTATION - VENDREDI 12 JUILLET 2019